



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 19 juillet 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 2

DÉCISION N° 501309/ARM/SCA/CIMob

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien à la mobilité.

Du 17 juillet 2024

DÉCISION N° 501309/ARM/SCA/CIMob portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien à la mobilité.

Du 17 juillet 2024

NOR A R M E 2 4 0 1 3 9 1 5

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 500756/ARM/SCA/CIMob du 29 avril 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien à la mobilité.](#)

Référence de publication :

La directrice du centre interarmées du soutien à la mobilité,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article

10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires du ministère de la défense (JO n° 298 du 26 décembre 2018, texte n° 54) ;

Vu l' [Instruction N° 596/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 05 mars 2021 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;

Vu la [Circulaire N° 3704/DEF/SGA/DAF/FFC2 du 26 mai 2015 relative à l'accréditation et l'habilitation des ordonnateurs du ministère de la défense.](#) ;

Vu la décision de prise de fonction n° 2239/ARM/DCSCA/DIR du 29 août 2022 en tant que directrice du centre interarmées du soutien à la mobilité (n.i. BO ; n.i. JO),

Décide :

Art. 1er.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien à la mobilité, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relatif aux dépenses, aux recettes et aux opérations de régularisation, notamment tous documents comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses et des recettes à :

1. M. le commissaire en chef de 1^{re} classe **Quéré** Stéphane, directeur adjoint ;
2. M. le conseiller d'administration de la défense **Ollier** Michel, chef du département expertise ;
3. Mme la conseillère technique de la défense **Borvon** Ouafah, cheffe du département production ;
4. M. le commissaire en chef de 2^e classe **Ducarre** Erwan, chef de la division finances ;
5. Mme l'attachée d'administration de l'État **Trébaol** Hélène, adjointe au chef de la division finances ;
6. Mme l'attachée d'administration de l'État **Bentz** Nadine, cheffe du bureau des marchés ;
7. M. le commissaire de 2^e classe **Kerguiduff** Yoann, futur chef du bureau marché ;
8. M. le secrétaire administratif de classe exceptionnelle **Calvez** Patrick, chef du bureau de la dépense ;
9. Mme la secrétaire administrative de classe exceptionnelle **Guéhennec** Karine, cheffe du bureau des recettes non fiscales ;
10. Mme l'adjointe-chef **Alma** Tiffany, adjointe au chef de la cellule flux 4 ;
11. M. le secrétaire administratif de classe supérieure **Hourt** Hervé, adjoint au chef du bureau de la dépense ;
12. M. le secrétaire administratif de classe supérieure **Baert** Stéphane, chef de la cellule d'exécution financière des marchés ;
13. Mme la secrétaire administrative de classe supérieure **Vichard** Manon, cheffe de la cellule flux 1 ;
14. Mme la secrétaire administrative de classe normale **Gazzi** Valéria, cheffe de la cellule de suivi des marchés ;
15. M. le secrétaire administratif de classe normale **Le Roy** Olivier, chef de la cellule flux 4 ;
16. Mme l'adjointe **Pennec** Sophie, adjointe à la cheffe de la cellule flux 1 ;
17. Mme l'agente technique principale de 2^e classe **Bézard** Mélanie, responsable marchés ;
18. Mme l'adjointe administrative des administrations de l'État **Kerneis** Prescillia, responsable recettes.

Art. 2.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien à la mobilité, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant des rôles de certificateur de service fait/responsable de paiement, dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. M. le commissaire en chef de 2^e classe **Ducarre** Erwan, chef de la division finances ;
2. Mme l'attachée d'administration de l'État **Trébaol** Hélène, adjointe au chef de la division finances ;
3. Mme l'attachée d'administration de l'État **Bentz** Nadine, cheffe du bureau des marchés ;
4. M. le commissaire de 2^e classe **Kerguiduff** Yoann, futur chef du bureau marché ;
5. M. le secrétaire administratif de classe exceptionnelle **Calvez** Patrick, chef du bureau de la dépense ;
6. Mme l'adjudante-cheffe **Alma** Tiffany, adjointe au chef de la cellule flux 4 ;
7. M. le secrétaire administratif de classe supérieure **Hourt** Hervé, adjoint au chef du bureau de la dépense ;
8. M. le secrétaire administratif de classe supérieure **Baert** Stéphane, chef de la cellule d'exécution financière des marchés ;
9. Mme la secrétaire administrative de classe supérieure **Victard** Manon, cheffe de la cellule flux 1 ;
10. Mme la secrétaire administrative de classe normale **Gazzi** Valéria, cheffe de la cellule de suivi des marchés ;
11. M. le secrétaire administratif de classe normale **Le Roy** Olivier, chef de la cellule flux 4 ;
12. Mme l'adjudante **Pennec** Sophie, adjointe à la cheffe de la cellule flux 1 ;
13. Mme l'adjudante **Nicolas** Aurélie, traitante marchés ;
14. Mme l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Garzon-Ruffin** Vanessa, gestionnaire dépense ;
15. M. l'adjoint administratif principal de 1^{re} classe **Goales** Gildas, gestionnaire marchés ;
16. Mme l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Gueffier** Michèle, gestionnaire marchés ;
17. Mme l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Kermoal** Isabelle, gestionnaire marchés ;
18. Mme l'adjointe administrative principale de 2^e classe **Desrentes** Stéphanie, gestionnaire dépense ;
19. M. l'adjoint administratif principal de 2^e classe **Hourlay** Frédéric, gestionnaire dépense ;
20. Mme l'adjointe administrative principale de 2^e classe **Jacolot** Delphine, gestionnaire dépense ;
21. Mme l'adjointe administrative principale de 2^e classe **Richard de Latour** Angélique, gestionnaire dépense ;
22. M. l'adjoint administratif principal de 2^e classe **Kerouanton** Alexandre, gestionnaire marché ;
23. Mme l'agente technique principale de 2^e classe **Bézar** Mélanie, gestionnaire marchés ;
24. Mme l'adjointe administrative des administrations de l'État **Stéphan** Hélène, gestionnaire marchés ;
25. Mme l'adjointe administrative des administrations de l'État **Pondaven** Isabelle, gestionnaire dépense.

Art. 3.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien à la mobilité, dans la limite de ses attributions, tout acte relevant du rôle de gestionnaire des recettes non fiscales dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Mme l'adjointe administrative principale de 2^e classe **Fonta** Edith, gestionnaire recettes ;
2. Mme l'adjointe administrative principale de 2^e classe **Huguet** Sylvie, gestionnaire recettes.

Art. 4.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien à la mobilité, dans la limite de leurs attributions respectives et pour un montant strictement inférieur à cinq cent mille euros, tout acte relevant du rôle de responsable des recettes non fiscales à :

1. M. le commissaire en chef de 2^e classe **Ducarre** Erwan, chef de la division finances ;
2. Mme l'attachée d'administration de l'État **Trébaol** Hélène, adjointe au chef de la division finances ;
3. Mme la secrétaire administrative de classe exceptionnelle **Guéhennec** Karine, cheffe du bureau des recettes non fiscales ;
4. Mme l'adjointe administrative des administrations de l'État **Kerneis** Prescillia, gestionnaire recettes.

Art. 5.

La décision N° 500756/ARM/SCA/CIMob du 29 avril 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmés du soutien à la mobilité est abrogée.

Art. 6.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*La commissaire générale de 2^e classe,
directrice du centre interarmées du soutien à la mobilité,*

Maryse LAURENT.

